



Union Départementale
de l'Économie Sociale et Solidaire
des Hautes-Alpes

Gap, le 16 mai 2024

**Aux adhérentes et adhérents de l'Udess
CONVOCAATION AG - LA BATIE NEUVE
VENDREDI 31 MAI 9h-12h**

Mesdames, messieurs, chers amis,

En votre qualité d'adhérent de l'Udess, vous êtes convoqué à l'assemblée générale ordinaire de l'Udess qui se réunira :

Vendredi 31 mai 2024 de 9h à 12h à la salle de réunion de la communauté de communes Serre Ponçon Val d'Avance 33 rue Lauzière à La Bâtie Neuve

L'ordre du jour en sera le suivant :

- 9h - 9h15 : accueil/ émargement /café
- 9h15 - 10h30 : ateliers organisés par les pôles dans une approche participative (administration/ finances, communication, innovation coopération, vie associative). *Vous pourrez échanger sur ce qui s'est passé au cours de l'année 2023 et envisager avec les responsables ce qui peut être construit en 2024. Cela permettra de partager le rapport d'activité sous une forme participative. Pour le pôle innovation coopération, il y aura deux ateliers, l'activité du pôle et un atelier sur le forum (Coodyssée). Vous participerez à deux ateliers.*
- 10h30 - 11h : mise en commun des travaux des ateliers.
- 11h - 11h30 : Présentation du rapport financier
- 11h30-12h : élection au conseil d'administration et à la commission de contrôle des comptes

Vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'informations concernant la tenue de cette assemblée générale que je vous invite à lire attentivement.

1. **Nous vous rappelons tout d'abord que pour voter à l'assemblée générale, il faut être à jour de votre cotisation.** Le conseil collégial réuni le 15 mai rappelle qu'il s'agit de celle de 2023. Si nécessaire, vous pourrez régulariser votre situation concernant l'année précédente sur place à l'assemblée générale. Nous vous invitons également, si vous ne l'avez pas encore fait, à adhérer à l'Udess pour l'année 2024 directement en ligne sur le site (www.udess05.fr (<https://www.udess05.org/contact/adherez/>)).
2. **Les statuts de l'Udess ont été modifiés en 2023** et prévoient dans leur article 8.1 précisant la composition du conseil d'administration : *"L'Udess 05 est administrée par un conseil d'administration composé des personnes morales élues pour un mandat de trois ans par l'assemblée générale annuelle, représentées par une personne physique (ou son binôme) et renouvelables par tiers tous les ans ... Les personnes physiques appelées à siéger au conseil d'administration doivent être obligatoirement désignées par l'instance délibérante de la personne morale qu'ils représentent sur la base d'un représentant et si possible d'un binôme, chaque personne morale ne disposant que d'une voix.*"

Union départementale de l'économie sociale et solidaire des Hautes-Alpes

Udess 05 8 av. Lesdiguières « Le Connétable » 05000 GAP udess05@udess05.org www.udess05.org

Association déclarée n° W052002109 - SIRET 513 719 302 00020 – IBAN FR76 1131 5000 0108 0029 7529 616

Sachant que l'année 2024 représente la 1ère élection pour ce nouveau type de mandat (renouvellement par tiers tous les 3 ans), il convient que pour les assemblées générales de 2024 et 2025, soit arrêté un mode de détermination des tiers renouvelables. Un tirage au sort a donc été réalisé lors du conseil collégial du 15 mai.

Il ressort de celui-ci que les mandats actuels prennent fin :

- En 2024 : COODYSSÉE, CODES, ÉCHANGES PAYSANS, COLLECTIF DES ACTIONS D'UTILITÉ SOCIALE 05, CENTRE DE RESSOURCES, LES PEP ADSV
- En 2025 : SERRES LEZ ARTS, ENERGUIL, LA PETITE OURSE, CAFE DES FAMILLES, CDOS, ASCCC
- En 2026 : MGEN, ADRETS, ADELHA, UDAF, MUTUELLES DE FRANCE, ALPAJE ACEPP

Il appartient par conséquent aux personnes morales membres du conseil d'administration renouvelables dans le 1er tiers (fin du mandat en 2024), s'ils souhaitent continuer à siéger au conseil d'administration, à renouveler leur candidature.

Sachant que le nombre des structures siégeant au conseil d'administration peut se situer entre 15 et 24 et qu'il y a actuellement 18 membres, **il est possible pour d'autres adhérents d'être candidat.** Pour les candidats sortants et pour les autres adhérents qui souhaitent intégrer le conseil d'administration, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer en adressant un acte de candidature sur l'adresse courriel suivante : udess05@udess05.fr . Vous pourrez également bien sûr présenter votre candidature lors de l'assemblée générale.

3. Organiser une assemblée générale représente un travail certain. Aussi, **nous sommes preneurs de personnes qui accepteraient de donner un coup de main** pour la préparation matérielle (accueil, émargement, adhésion, café, etc.). Rendez-vous à la communauté de communes à 8h30 pour les bonnes volontés !

Je vous assure, mesdames, messieurs, de mon cordial dévouement.



Philippe HEBRARD
Secrétaire général